



Municipalité d'Amherst

124 rue Saint-Louis
Amherst QC J0T 2L0
Téléphone : 819-681-3372
Télécopieur : 819-687-8430
Courriel : amherst@municipalite.amherst.qc.ca
www.municipalite.amherst.qc.ca



BULLETIN MUNICIPAL

AOÛT - SEPTEMBRE 2018

ÉMONDAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Nous désirons avertir la population qu'il y aura des travaux d'élagage entrepris sur nos chemins municipaux prochainement. La prudence est de mise et le respect de la signalisation à l'abord des chantiers est primordial afin d'assurer la sécurité des employés municipaux affectés à ces tâches.

RÉDUIRE LA VITESSE SUR CHEMINS DE GRAVELLE

Des citoyens nous ont fait remarquer qu'en période estivale, il y a beaucoup de circulation autour des lacs de la municipalité. Certains conducteurs ne semblent pas respecter les règles élémentaires de civisme et ne ralentissent pas à l'approche de gens qui empruntent à pied ces mêmes chemins. La municipalité a commandé d'autres panneaux rappelant la limite de vitesse sur certains chemins où ils n'en avaient pas suffisamment. Ceux-ci seront installés aussitôt que nous les recevrons. Rappelons que le respect de la limite de vitesse permet de réduire considérablement le soulèvement de poussière sur les chemins de gravelle.

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AMHERST

Nous sommes toujours en attente pour pourvoir le poste de directeur général. Madame France Bellefleur a été embauchée à ce poste lors du conseil de juin dernier. Pour des raisons personnelles, elle n'a pas été en mesure de prendre ses nouvelles fonctions à Amherst comme prévu, le 6 août dernier. Cette situation devrait être réglée incessamment. Entre temps, le conseil a embauché M. Michel Grenier pour occuper le poste de directeur général par intérim. Nous sommes très satisfaits du travail de M. Grenier et cela nous permet d'attendre que la nouvelle DG puisse prendre ses fonctions chez nous. En principe, cela devrait pouvoir se faire très prochainement.

PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE LA TOUR À FEU À SAINT-RÉMI

Par suite de l'électrification de la tour à feu, FILAU - l'organisme qui fournit l'internet de base dans plusieurs municipalités de la MRC, installera prochainement de l'équipement pour permettre de donner l'accès à l'internet à plusieurs demandeurs du secteur de Saint-Rémi. Une majorité des résidents du secteur sud vers Boileau et le lac Brochet au nord pourront dès lors avoir le service internet de FILAU.

RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 323

Le ministère des Transports entreprendra sous peu des travaux sur la route 323 afin de réduire la vitesse dans le secteur St-Rémi. Une zone de 70 kilomètres/heure à l'entrée ainsi qu'à la sortie du village sera installée et face à l'école, une zone de 30 kilomètres/heure est également prévue. Des panneaux indiquant "Nouvelle signalisation" seront installés à la suite de ces modifications.

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Pour donner suite à l'assemblée publique de consultation sur le projet de modification du règlement de zonage ayant pour but d'autoriser l'usage « Camping » dans le secteur de Vendée, le conseil municipal a décidé d'abroger le premier projet. Le règlement ne sera donc pas modifié.

DESCENTES PUBLIQUES

Afin d'améliorer le contrôle de l'accès aux quatre descentes publiques sur le territoire ainsi que le lavage des embarcations, une rencontre avec les associations de lacs concernées par cette problématique, des représentants du conseil et de l'administration municipale aura lieu le 29 août à Vendée.

Le maire, Jean-Guy Galipeau pour le conseil

PAGE DES ANNONCEURS

LE CAMP DE JOUR 2018 A ÉTÉ UN FRANC SUCCÈS !

Nous sommes choyés de voir que les enfants reviennent d'année en année. Nous avons eu un nombre record de 65 inscriptions. Avec notre calendrier bien rempli d'activités telles que : vélo, vente de limonade, journées thématiques, la venue de Circulitout, les sorties et bien d'autres, le plaisir était au rendez-vous! Je voudrais remercier personnellement toutes les animatrices et animateurs qui ont fait de ce camp d'été 2018 une très belle réussite! Nous voudrions également adresser un chaleureux **Merci** aux "Loisirs de St-Rémi" pour avoir offert un montant de 500\$ et au "Dépanneur St-Rémi" pour avoir gâté les jeunes avec des sacs de chips pour le PARTY qui a souligné la fin du camp de jour ; ce qui a contribué à ce que cette journée soit une des plus réussies !



En espérant revoir vos enfants l'année prochaine,

Laurence Séguin Caron
Coordonnatrice du Camp de jour d'Amherst

Communiqué – Programme RénoRégion : 375 000\$ pour la MRC des Laurentides

Bonne nouvelle pour les propriétaires-occupants en milieu rural du territoire de la MRC des Laurentides. Le gouvernement du Québec a annoncé un nouveau montant de 375 000\$ pour la programmation 2018-2019 du programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur notre territoire.

Le programme RénoRégion

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeures que présente leur résidence.

Admissibilité

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
 - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;
 - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 115 000 \$.
- Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible :
 - personne seule ou couple : 29 000\$,
 - 2-3 personnes (sauf couple) : 33 000\$,
 - 4-5 personnes : 39 500\$,
 - 6 personnes et + : 55 000\$

Aide offerte

- Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.
- Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu préalablement pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.
- Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

Travaux admissibles

- Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures.
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, doivent débuter après avoir été approuvés par la MRC et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

Inscription au programme

Les propriétaires doivent communiquer avec leur municipalité qui déterminera si leur demande est admissible au programme et leur indiquera, le cas échéant, les documents qu'ils devront fournir pour constituer leur dossier.

Bazar VENDÉE

Le club social de Vendée organise son bazar annuel

Date: samedi 1^{er} septembre
Heure: 9h00 à 16h00



Attention !!!

Possibilité d'encan silencieux pour certains objets à l'extérieur samedi de 9h00 à 14h30

Date: dimanche 2 septembre
Heure: 9h00 à 15h00

Endroit: Centre Communautaire Cyrille Garnier à Vendée

C'est une bonne occasion pour trouver une quantité de magnifiques objets à bas prix.

Venez en grand nombre !

Pour information :

France Cloutier 819-687-2028
Serge Martel 819-687-2223

